



TUNISIE

**Allocution de *M. Mohamed Salah TEKAYA*, Ambassadeur, Représentant Permanent
de la République Tunisienne auprès de l'OIAC,
à la deuxième Session extraordinaire de la Conférence des Etats parties chargée d'examiner le fonctionnement
de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
(Deuxième Conférence d'examen)
- La Haye, le 8 avril 2008-**

Monsieur le Président,

Je voudrais vous exprimer nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la deuxième Conférence de révision de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ma délégation voudrait vous assurer de son soutien et de son entière coopération. Nous sommes convaincus que, grâce à vos qualités, tant humaines que professionnelles, les travaux de cette Conférence seront couronnés de succès.

Il me plaît également de rendre hommage au Directeur Général, l'Ambassadeur Rogelio Pfirter ainsi qu'aux membres du Secrétariat Technique pour l'effort qu'ils entreprennent en vue d'assurer la bonne marche de notre Organisation.

La délégation tunisienne voudrait exprimer son appréciation au Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé de la préparation de cette Conférence, l'Ambassadeur Lyn Parker du Royaume Uni, pour l'effort soutenu qu'il a déployé. Elle se félicite également de l'atmosphère positive qui a marqué les travaux du Groupe.

M. le Président,

Ma délégation, qui s'associe à la déclaration du Groupe du Mouvement des Non-Alignés et la Chine ainsi qu'à celle du Groupe africain, voudrait s'exprimer sur certains points.

M. le Président,

La célébration, l'année dernière, du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques a été une occasion propice pour dresser le bilan d'une décennie de mise en œuvre de la Convention et pour se situer par rapport aux perspectives de la période à venir. Au cours de cette décennie, la Convention a démontré son succès et confirmé sa contribution à la promotion de la paix et de la sécurité internationale, mais des défis restent à relever.

Cette deuxième Conférence d'Examen constitue une nouvelle occasion importante non seulement pour faire le point des progrès réalisés dans les différents champs d'application de la Convention mais également pour examiner les moyens de permettre la mise en œuvre de la Convention dans son intégralité en tenant compte d'un environnement changeant sur les plans économique, scientifique, technologique et sécuritaire.

M. le Président,

La Tunisie saisit cette occasion pour réitérer son attachement aux principes et objectifs de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ainsi que son engagement en faveur des principes de désarmement et de la non prolifération des armes de destruction massive, contribuant ainsi à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

C'est dans cette optique que mon pays a constamment œuvré à honorer ses engagements vis à vis de la Convention dès sa ratification en 1997 et ce, en établissant, en 1999, son Autorité Nationale puis en adoptant, en 2007, la législation nationale d'application, conformément à l'Article VII de la Convention. Cette loi, qui est l'aboutissement d'un processus laborieux d'harmonisation de la législation nationale aux dispositions de la Convention, comprend les mesures administratives et pénales nécessaires au respect des obligations prévues au titre de la Convention. Je voudrais renouveler au Secrétariat Technique nos remerciements pour l'assistance technique qu'il a fournie à cet effet.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article VII de la Convention et partant de son expérience, la Tunisie est fermement convaincue qu'avec l'appui continu du Secrétariat Technique, d'une part, et les efforts des Etats parties, d'autre part, les objectifs escomptés du Plan d'Action relatif à l'Article VII pourraient être atteints.

M. le Président,

La Tunisie, qui apprécie les efforts déployés en vue d'améliorer le dispositif de la coopération internationale et de l'assistance de l'OIAC, formule l'espoir que cette Conférence d'examen donne un nouvel élan à ce dispositif et ce, compte tenu de l'augmentation du nombre des membres de notre Organisation et eu égard aux besoins des Etats parties, notamment ceux en développement, en matière de formation dans les différents domaines relatifs à la mise en œuvre de la Convention. Une telle mesure contribuerait d'une manière significative à la réalisation des objectifs de la Convention.

S'agissant du développement économique et technologique des Etats parties dans le domaine des activités chimiques à des fins pacifiques, la Tunisie formule l'espoir que la Conférence d'examen parviendra, à travers l'adoption de mesures concrètes, à renforcer la mise en œuvre de l'article XI de la Convention.

M. le Président,

Le Programme pour l'Afrique, établi par la Division de la coopération internationale et de l'assistance à l'initiative du Directeur Général, témoigne de l'engagement de l'Organisation dans ce continent. La Tunisie, qui se réjouit de cette initiative, est d'avis qu'une attention particulière doit lui être accordée en vue de sa mise en œuvre dans les meilleurs délais possibles et ce, en consultation avec les Etats parties du Continent. A cet égard, nous souhaitons exprimer notre appréciation aux Etats qui ont manifesté leur disposition à contribuer au financement de ce programme.

La Tunisie souhaite, d'autre part, réitérer son appel au renforcement de la présence des cadres africains au sein du Secrétariat Technique de l'Organisation, compte tenu du nombre important de pays africains membres de cette organisation.

M. le Président,

Je voudrais pour conclure réitérer la volonté de la délégation tunisienne à oeuvrer en coopération avec toutes les parties concernées et sur la base du dialogue constructif, au succès des travaux de cette Conférence.

Je vous remercie pour votre attention.